



Avec le soutien de la



Une action soutenue par la Conférence des financeurs avec :

le Département de la Savoie, l'ARS, la CPAM, la CARSAT, l'Agirc-Arrco, l'ANAH, la Mutualité française, la MSA, le RSI et les collectivités territoriales volontaires



© Département de la Savoie/Béatrice Cafiéri

PROGRAMME COORDONNÉ DE FINANCEMENT DE LA PRÉVENTION DE LA PERTE D'AUTONOMIE

Adopté le 5/07/18

et prorogé jusqu'au 30/09/2020 suite à la consultation des membres de droit en date du 11/02/2020

Conférence des financeurs du département de la Savoie

2018-2019

INTRODUCTION

Visas

- Vu la loi n°2015-1776 du 28/12/15, relative à l'adaptation de la société au vieillissement
- Vu le décret n°2016-209 du 26/02/16, relatif à la Conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées de 60 ans et plus
- Vu le diagnostic départemental approuvé en séance de la CDF le...
- Vu l'approbation du présent programme en séance de la CDF du...

Préambule

La Conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie, installée en Savoie le 3/06/16, rassemble et fédère au niveau local les acteurs du secteur et a pour mission de définir un programme coordonné de financement des actions individuelles et collectives de prévention, en complément des prestations légales ou réglementaires.

Rédigé sur la base des conclusions issues du diagnostic des besoins et des initiatives locales, présenté en séance le 22/12/17, ainsi qu'au regard du plan national d'action de prévention de la perte d'autonomie.

Ce programme définit une stratégie globale et coordonnée de prévention autour de 4 axes.

AXE 1 : Améliorer les déterminants de l'autonomie des + 60 ans

AXE 2 : lutter contre l'isolement des personnes de 60 ans et plus

AXE 3 : retarder l'entrée dans la dépendance en favorisant l'accès aux équipements, aux aides techniques aides techniques et à l'habitat adapté

AXE 4 : soutenir les actions de prévention santé pour les proches aidants

Son objectif est de promouvoir le bien vieillir des seniors du département de la Savoie en agissant sur les déterminants de l'autonomie des individus.

Les signataires et parties prenantes du présent programme s'engagent à **améliorer la gouvernance et la prospective départementale en matière de prévention de la perte d'autonomie en :**

- développant une politique de prévention globale faisant converger les objectifs stratégiques de chaque financeur de la prévention de la perte d'autonomie des personnes de 60 ans et plus
- coordonnant les projets de prévention des territoires
- fédérant et développant une culture commune de l'ensemble des acteurs du « bien vieillir »
- impulsant une dynamique d'évaluation des actions de prévention

Le financement d'actions par les concours de la Conférence des financeurs est limité et seuls sont éligibles :

- les aides techniques et les projets permettant d'améliorer l'accès aux équipements et aides techniques
- les actions individuelles ou collectives de prévention réalisées par les SPASAD
- les actions collectives de prévention
- les actions de prévention réalisées au sein des résidences autonomie (forfait autonomie)

D'autres actions non éligibles au concours de la Conférence des financeurs, mais pouvant bénéficier d'autres types de financements, s'inscrivent dans la stratégie globale de prévention et sont intégrées à ce programme:

- aides à l'habitat intégré au bâti
- actions de soutien aux proches aidants
- actions individuelles de repérage de la perte d'autonomie réalisées par les SAAD

Durée du programme

2018-2019

La CDF pourra le modifier par voie d'avenant (art. R233-5 du CASF)

AXE 1 : AMÉLIORER LES DÉTERMINANTS DE L'AUTONOMIE DES + 60 ANS

Objectifs stratégiques

- retarder l'entrée dans la dépendance
- prévenir et limiter l'aggravation de la perte d'autonomie
- garantir la santé des personnes de plus de 60 ans et préparer le passage à la retraite
- développer l'accès aux droits et à l'information

Objectifs opérationnels

- **développer la pratique d'activités physiques accessibles et adaptées** à tous dans un environnement de proximité
- **prévenir les chutes, lutter contre la sédentarité**
- **promouvoir une alimentation favorable** à la santé des seniors (repérage de la dénutrition et de la malnutrition, ateliers, développement livraison repas)
- **lutter contre la perte des facultés cognitives en lien avec un vieillissement normal et/ou pathologique et en minimiser l'impact** (entretien et stimulation de la mémoire)
- **développer temps d'information et ateliers pratiques sur la sécurité routière**
- **sensibiliser et informer sur des thématiques spécifiques** (sommeil, vieillissement, fragilité...)
- **initier aux technologies de l'information** (ateliers numériques)
- **informer sur les droits** (retraite, couverture santé, directives anticipées...)
- **accompagner dans la période charnière du passage à la retraite** : gestion du temps, projet de vie, maintien du lien social, offre de loisirs ...
- **développer l'observation et le repérage de la fragilité et de la perte d'autonomie** (formation professionnels premier recours, organisation de dispositifs territoriaux de repérage et prise en charge)

AXE 2 : LUTTER CONTRE L'ISOLEMENT DES PERSONNES DE 60 ANS ET PLUS

Objectifs stratégiques

- lutter contre l'isolement et favoriser le lien social et intergénérationnel
- développer et favoriser la mobilité des personnes de 60 ans et plus

Objectifs opérationnels

- **repérer les publics isolés** (maillage de proximité : mairie, voisins, associations...)
- **favoriser les actions intergénérationnelles et la promotion du dialogue entre générations** (actions collectives)
- **promouvoir l'estime de soi pour garantir un état de bien-être physique, mental et social** (ateliers bien-être, partage de connaissances, solidarité...)
- **promouvoir et faciliter l'accès à la culture et aux pratiques artistiques**
- **réduire les discriminations d'accès aux actions faute de capacités de déplacements** (initiative visant à faciliter la mobilité en tout point du territoire)

AXE 3 : RETARDER L'ENTRÉE DANS LA DÉPENDANCE EN FAVORISANT L'ACCÈS AUX ÉQUIPEMENTS, AUX AIDES TECHNIQUES ET À L'HABITAT ADAPTÉ

Objectifs stratégiques

- Adapter l'environnement aux conséquences du vieillissement
- Favoriser le maintien à domicile

Objectifs opérationnels

- **promouvoir l'accès aux aides techniques individuelles** (information, sensibilisation, expérimentation accompagnée)
- **développer les actions de sensibilisation sur l'adaptation de l'habitat** (sécurité, domotique, financement...)
- **développer des réponses innovantes en matière d'habitat et/ou de solutions d'achat** (économie circulaire, appartement témoin, lieux de vie partagés)

AXE 4 : SOUTENIR LES ACTIONS DE PRÉVENTION SANTÉ POUR LES PROCHES AIDANTS

Objectifs stratégiques

- Renforcer l'offre de soutien et d'accompagnement des aidants

Objectifs stratégiques

- **repérer les aidants, leurs problématiques et les offres existantes sur le territoire** (diagnostic)
- **structurer et rendre lisible l'information destinée aux aidants** (site internet, plateforme...)
- **favoriser et faciliter l'accès au répit** (relayage)
- **développer des actions collectives d'information et d'échange**